Date: 06 septembre 2023

Demande: E002870360



Arsene FOKAM POKA Courriel: fopoar@gmail.com

Madame, Monsieur, Arsene FOKAM POKA,

Par la présente, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) confirme qu'il a reçu votre demande de résidence permanente au Canada par l'intermédiaire de votre compte le 05 septembre 2023.

Nous avons créé un dossier pour votre demande. Le numéro de ce dossier se trouve dans le coin supérieur droit de la présente lettre. Vous devez inclure ce numéro chaque fois que vous communiquez avec nous.

Nous procédons à l'examen de votre demande afin de déterminer si elle constitue une demande complète au titre de l'article 10 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Si votre demande ne se conforme pas aux exigences énoncées à cet article :

- elle sera jugée incomplète et sera donc rejetée; et
- les frais que vous avez payés vous seront remboursés.

Traitement de votre demande

IRCC compte traiter la plupart des demandes présentées au moyen d'Entrée express en six mois ou moins. Cependant, les délais de traitement varient. Le délai de traitement de votre demande dépendra des circonstances propres à votre cas.

- Vous pourrez vérifier l'état de votre demande par l'intermédiaire de votre compte.
- Si IRCC a besoin de plus amples renseignements pour traiter votre demande :
 - IRCC vous en avisera par l'intermédiaire de votre compte personnel.
- De plus, si on vous convoque à une entrevue :
 - nous vous informerons de la date de l'entrevue au moyen de votre compte personnel;
 - nous vous donnerons plus de détails à ce moment.

Permis de travail ouvert transitoire

Si vous travaillez actuellement au Canada et détenez un permis de travail qui expirera sous peu, et que vous satisfaites à toutes les autres exigences, vous pouvez utiliser la présente lettre pour présenter une demande de permis de travail ouvert transitoire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre page Web.

Il importe de noter que si nous rejetons votre demande de résidence permanente parce qu'elle est incomplète :

- nous refuserons votre demande de permis de travail ouvert transitoire;
- les frais de traitement pour le permis de travail ouvert transitoire que vous avez payés ne seront pas remboursés



Tenez IRCC au courant

Si votre situation change, vous devez en aviser IRCC immédiatement en vous rendant sur le site Web pour remplir le formulaire <u>Demande de renseignements propre à un cas</u> :

• cliquer sur le lien pour obtenir le formulaire.

Remarque: vous ne pouvez pas obtenir ce formulaire au moyen de votre compte personnel.

• téléversez tous les documents appuyant les changements à votre situation.

Remarque : IRCC n'acceptera pas des documents envoyés par la poste.

Il est particulièrement important de nous informer si :

- votre situation personnelle change
 - par exemple, naissance ou adoption d'un enfant, mariage, divorce, décès d'un conjoint;
- votre adresse courriel, adresse postale ou numéro de téléphone change;
- · vous changez de représentant en immigration;
- vous souhaitez retirer votre demande;
- vous perdez une offre d'emploi ou une désignation par une province ou un territoire.

Vérifiez votre compte personnel

IRCC communiquera avec vous par l'intermédiaire de votre compte. Il vous incombe donc de vérifier votre compte régulièrement afin d'être informé de tout changement.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard du Canada.

